

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 11 ET 12 OCTOBRE 2021**Point 6 de l'ordre du jour**

Détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Cyrille Pürro, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'envoi du matériel de vote en utilisant le système d'envoi commercial-réponse

Lors de la séance du 25 mai 2020, le Conseil général a transmis le postulat de M. Pürro cité en titre.

1. Présentation du postulat au Conseil général

« A chaque votation ou élection, le taux de participation des citoyens et citoyennes reste invariablement très bas. Ce constat inquiétant doit amener les autorités à réfléchir à des solutions afin de favoriser la participation de la population. De ce fait, je souhaite proposer au Conseil communal d'utiliser le système d'envoi commercial-réponse lors de la distribution du matériel de vote que les Bulloises et Bullois reçoivent 4 à 5 fois par année. En effet, une étude de l'université de Fribourg démontrait en 2017 que la mise à disposition de matériel de vote déjà muni d'un « pré-affranchissement » permettait une augmentation significative du taux de participation (de l'ordre de 2%). Évidemment, il ne s'agit que d'une mesure parmi d'autres, qui vise à donner toutes les chances aux Bulloises et aux Bullois de participer activement aux prises de décisions politiques, mais cela constituerait un signal clair des autorités en faveur de notre démocratie directe. D'ailleurs, ce système est déjà utilisé dans de nombreux cantons, dont Genève, Zürich, Glaris, Zoug, Saint-Gall...

Fréquemment utilisé lors d'envois de questionnaires, sondages ou invitations, ce système permettrait à la Commune de pré-affranchir toutes les enveloppes de vote, tout en ne payant que les enveloppes retournées par la poste (celles déposées directement dans la boîte de la Commune et les enveloppes non-utilisées ne seraient pas facturées). Cela représenterait donc un petit investissement financier mais cela permettrait de nous assurer que chaque Bullois et Bulloise puisse participer aux votations et élections. Le vote de chaque citoyenne et citoyen doit être pris en compte et il est regrettable qu'aujourd'hui, à chaque élection ou votation, certains avis de nos concitoyennes et concitoyens ne soient pas entendus, car ils ou elles ont oublié d'affranchir leur enveloppe. »

2. Détermination du Conseil communal

Selon les statistiques établies sur la période 2019-2021 (10 scrutins), les personnes qui accomplissent leurs devoirs civiques utilisent les trois moyens à disposition, selon la répartition suivante :

- 80.5 % votent de manière anticipée par dépôt dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville de Bulle ou dans celle du bâtiment administratif à La Tour-de-Trême,
- 11% votent par correspondance par dépôt dans une boîte postale,
- 8.5% votent à l'urne au bureau de vote de l'Hôtel de Ville de Bulle, le dimanche matin.

Sur la même période, le nombre moyen d'enveloppes de vote réceptionnées mais non affranchies, qui ne peuvent être prises en compte légalement, est de 77, soit un peu plus de 1.5% des votants.

De plus, une vingtaine d'enveloppes affranchies sont distribuées par la Poste après le dimanche du scrutin, car déposées hors délai dans une boîte postale, problématique que ne résoudrait l'envoi commercial-réponse.

Concernant la participation, il ne nous a pas été possible de savoir si à Fribourg, par exemple, l'introduction de l'envoi commercial-réponse, qui date de 2004, a influencé le taux de participation. En revanche, la proportion entre le vote anticipé par correspondance (80%) et vote par dépôt (15%) est inversée. La commune de Gruyères, qui elle a introduit l'envoi commercial-réponse en juin 2018, note une légère augmentation de la participation et une augmentation sensible du vote par correspondance.

Il est impossible de prédire si l'introduction de l'envoi commercial-réponse est significative pour encourager les gens à voter et augmenter la participation. Par contre, en cas de prise en charge de l'affranchissement par la Ville de Bulle, il faut s'attendre à une augmentation du vote par correspondance et une diminution du vote anticipé par dépôt.

En ce qui concerne les coûts, l'envoi commercial-réponse se monte à Fr. 1.20 par enveloppe retournée, en courrier A (dès 2022). Il n'est pas envisageable de choisir l'option courrier B qui impliquerait un délai avancé pour le dépôt dans une boîte postale. Ce prix comprend une licence d'affranchissement, un code Datamatrix (code QR) individuel généré par la Poste qui permet de facturer les envois et un bon à tirer.

Sur la base des statistiques précitées, une moyenne de 545 personnes votent par correspondance. L'envoi commercial-réponse reviendrait à environ Fr. 660.00 par scrutin, sachant qu'il faut compter une moyenne de 4 scrutins par année, soit Fr. 2'620.00. Par contre, si tous les votants le faisaient par correspondance, il en coûterait un peu plus de Fr. 24'200.00 par année à la Commune.

L'année prochaine, le déménagement des Départements technique et urbanisme à CEB 33 et la réaffectation des locaux du bâtiment administratif pourraient entraîner la désaffectation de la boîte aux lettres à La Tour-de-Trême. Afin de palier l'éventuelle suppression de ce moyen de vote et en espérant surtout encourager les électeurs à voter et ainsi à favoriser la participation, le Conseil communal a décidé de donner suite au postulat de M. Pürro et d'offrir à tous les électeurs la facilité de voter par correspondance, en déposant leur enveloppe-réponse dans n'importe quelle boîte postale, sans se préoccuper de l'affranchissement. Le système d'envoi commercial-réponse sera introduit l'année prochaine, la première fois lors de la votation fédérale prévue le 25 septembre 2022.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Raoul Girard